

DÉPARTEMENT (collectivité) : Pyrénées-Orientales

ARRONDISSEMENT (subdivision) : Prades

Effectif légal du conseil municipal : 11

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de délégués à élire : 1

Nombre de suppléants à élire : 3

Communes de moins de 1 000 habitants
Élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

COMMUNE : UR

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL DE L'ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLÉANTS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS

ÉLECTION DES SUPPLÉANTS

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0 (aucun)
- b. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) 11 (aucun)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau 0 (aucun)
- d. Nombre de votes blancs 1 (aucun)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c-d] 10 (DB)
- f. Majorité absolue¹ 5 (aucun)

INDIQUER LE NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus et, à égalité de suffrages, de l'âge des candidats)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Granelle Sylvie	10	Dix
Bambolè Bénédicte	10	Dix
Garcia Jordi	10	Dix
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Résultats du second tour de scrutin²

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 7
- b. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau
- d. Nombre de votes blancs
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c-d]

¹ La majorité absolue est égale à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié plus un du nombre pair immédiatement inférieur.
² Supprimer ce point si l'élection de tous les délégués ou suppléants a été acquise au premier tour.

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS <small>(dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus et, à égalité de suffrages, de l'âge des candidats)</small>	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

Proclamation de l'élection³

M^{me} Garrette Sylvie née le 02/12/1966 à Religieux
adresse 6 Rue de Beraugely 66760 UR
a été proclamé(e) élu(e) au 1^{er} tour et a déclaré ACCEPTER/REFUSER le mandat de Suppléant
M^{me} Barnabé Bénédicte née le 05/10/1974 à Religieux
adresse 8 Rue du Veinat 66760 UR
a été proclamé(e) élu(e) au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat de Suppléant
M..... né(e) le à le mandat de

adresse.....
a été proclamé(e) élu(e) au tour et a déclaré le mandat de

M..... né(e) le à le mandat de

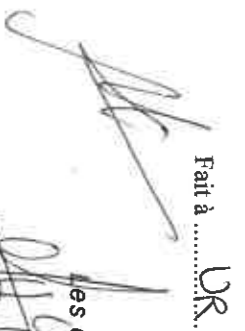
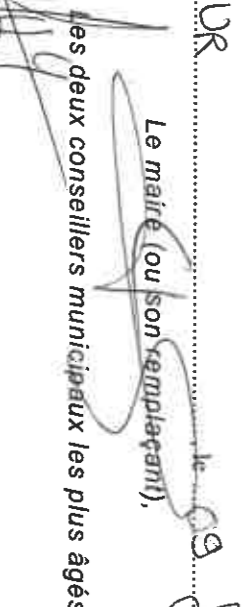
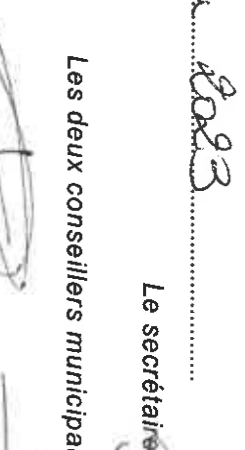
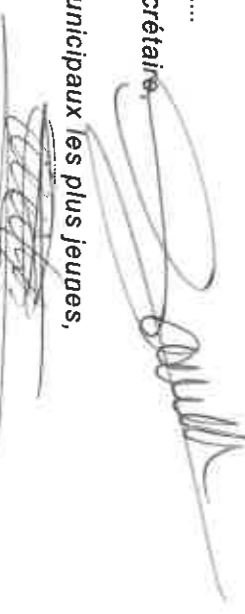
adresse.....
a été proclamé(e) élu(e) au tour et a déclaré le mandat de

M..... né(e) le à le mandat de

adresse.....
a été proclamé(e) élu(e) au tour et a déclaré le mandat de

Refus

Le maire (ou son remplaçant) a constaté le refus de délégués/suppléants après la proclamation de leur élection. Une nouvelle élection a eu lieu dans les conditions rappelées au 2.1 du procès-verbal, le nombre de délégués/suppléants à élire étant égal au nombre de refus, dont les résultats figurent sur un nouveau feuillet annexé au procès-verbal.

Fait à UR le 09 Juin 2023
 Le maire (ou son remplaçant),
 Les deux conseillers municipaux les plus âgés,
 Les deux conseillers municipaux les plus jeunes,
 Le secrétaire

³ Indiquer, les noms prénoms, date et lieu de naissance, adresse de chaque délégué ou suppléant élu, le tour de scrutin à l'issue duquel il a été proclamé élu, ainsi que le mot : « accepter » s'il accepte le mandat ou le mot : « refuser » s'il refuse. En cas d'absence, rayer les mots : « et a déclaré ... le mandat ».